

## CONSEIL MUNICIPAL DE REMOULINS (30)

### Procès-verbal de la Séance du jeudi 27 octobre 2022 – 18 H

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt-sept octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Remoulins, se sont réunis en nombre voulu par la loi dans le lieu habituel de leurs délibérations, sous la présidence de M. Nicolas CARTAILLER, Maire, Mme Sabine HUGUES est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, N'fissa BENSAID, Laure ZEROUALI, Sabine HUGUES ;

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient absent(e)s** : Albachir ELKHALFI (*excusé*), Cécile FABRE (*excusée, a donné pouvoir à N'fissa BENSAID pour voter en son nom*), Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE (*excusée, a donné pouvoir à Corinne LEFEBVRE pour voter en son nom*), Carole GALINY (*excusée*), Florian BOISSIN (*excusé, a donné pouvoir à Sabine HUGUES pour voter en son nom*), Eric GONSSARD (*excusée, a donné pouvoir à Stéphane MATEO pour voter en son nom*).

Soit 11 présents (1), 8 absents dont 4 pouvoirs (2) = (1) +(2) 15 votants

Le maire, Nicolas CARTAILLER, ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Monsieur Nicolas CARTAILLER propose de modifier 2 points sur l'ordre du jour :

- le point 13 passé en point 1
- point 7 création d'un poste pour accroissement d'activité

Demande acceptée à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

#### **1. Régularisation de l'échange entre la commune et Mme Lamouroux :**

Suite à la modification du tracé du chemin à la Jonquières haute, depuis 11 ans la régularisation n'avait pas été faite et la notaire chargée de l'acte d'échange demande une délibération intégrant les nouvelles références des parcelles.

**Vote à l'unanimité**

#### **2. Convention avec l'école de Musique de Remoulins (EMR) :**

Une nouvelle convention avec la l'école de musique de Remoulins, pour la mise en œuvre du projet d'éducation musicale à l'école primaire, d'une durée de 9 mois et pour un montant de 2 868.75 € est approuvée.

**Vote à l'unanimité**

#### **3. Modification pour le reversement de la TA CCPG :**

Suite à la décision de la CCPG (communauté de Communes du Pont du Gard), pas de modification suite au vote précédent pour le montant du reversement à 1% de la part communale.

#### **4. Renouvellement de l'adhésion à l'Espace Numérique de Travail / école :**

Le projet « ENT-école » est un projet territorial au carrefour des compétences éducatives des collectivités et de l'Education nationale. La région académique assure les formations et l'accompagnement nécessaires pour les enseignants et garantit l'assistance aux utilisateurs. Les communes sont, quant à elles, garantes des bonnes conditions matérielles et techniques d'accès à l'ENT au sein de l'école et peuvent bénéficier d'un service dédié de communication au sein de l'ENT. Le prix pour la collectivité est fixé à 45 euros par école et par an.

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à l'ENT-école.

**Vote à l'unanimité**

#### **5. Rapport activité CCPG 2021 :**

Après présentation du rapport d'activité de la CCPG, conformément à l(art. L.5211-39 du CGCT, celui-ci est adopté à 14 voix et une abstention (M. Matéo Stéphane).

## **6. Lancement d'un AMI (Appel Manifestation d'Intérêt) dans le cadre de la réalisation de panneaux photovoltaïques par la CCPG :**

Les bâtiments publics des communes de la CCPG ont été recensés pour réaliser la mise en place de photovoltaïques sur les toitures et les ombrières. Pour la commune : le gymnase, les écoles et la Mairie ont été retenus. Il est donc décidé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le cadre de la réalisation de panneaux photovoltaïques en ombrières et en toiture, accepté que l'association CleanTech Vallée soit chargée de recenser les projets au sein des communes adhérentes de la communauté de communes, réaliser les pré-visites techniques pour s'assurer de la faisabilité du projet et d'établir le cahier des charges, et charge la communauté de communes de lancer l'appel à manifestation d'intérêt.

**Vote à l'unanimité**

## **7. Révision allégée du PLU EBC :**

Pour la modification des espaces boisés classés sur la propriété dit "Cigale" rue des Palais, il y a quelqu'un pour reprendre le bien et le restaurer pour des tables et chambres d'hôtes, ainsi que la construction d'un collectif R+1, un reboisement et le remplacement des arbres morts sont prévus sur le site. Une partie du parc sera cédée à la mairie pour 1€ symbolique.

Une visite avec les Bâtiments de France et architecte paysagiste a eu lieu en octobre, et au cours de laquelle il a été émis un avis favorable.

Il est décidé de prescrire la 1ère révision allégée du plan local d'urbanisme en vue de réduire une zone de protection espace boisé classé afin de permettre la réhabilitation de la gentilhommière, la création d'un collectif en R+1, la cession des terrains le long du Gardon.

**Vote à l'unanimité**

## **8. Création poste d'accroissement temporaire activité ST :**

\* 1 Chef d'atelier (recrutement de M. LE CUIVRE)

**Vote à l'unanimité**

\* Point RH DGS absence Agent de catégorie B pour 2 mois pour accroissement et suivi d'un CDD de 3 ans commencera le 2 novembre (fct publique) Départ de Scotto au 31/12/2022.

**Vote à l'unanimité**

\* Agent technique qui avait demandé une dispo de 1 an nous fait part de sa volonté de revenir. Poste pour accroissement d'activité pour M. RUJU.

**Vote à l'unanimité**

## **9. Fixation de l'enveloppe pour la prime de fin d'année des agents de la commune :**

L'enveloppe à répartir entre chaque agent prenant en compte l'augmentation du coût de la vie est revue à 21 000 €.

**Vote à l'unanimité**

## **10. Changement de nomenclature comptable :**

Le passage à la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 est autorisé, cela permettra d'harmoniser les plans comptables de toutes les collectivités.

**Vote à l'unanimité**

## **11. Changement de logiciel : passage en système Cloud**

La consultation a été faite sur 3 prestataires, l'offre de JVS a été retenue pour 11 082€ par an.

**Vote à l'unanimité**

## **12. Convention avec Sernhac pour confier à un avocat la défense des intérêts des communes dans le cadre de l'affaire "Canal d'irrigation de Beaucaire" :**

À la suite nombreuses réunions sur le devenir du canal d'irrigation de Beaucaire, aujourd'hui désaffecté, les communes de SERNHAC et REMOULINS s'interrogent sur son statut et son entretien, le problème du remblai qui protège les habitations et le camping, devenu un ouvrage dangereux, et sur leurs obligations et responsabilités.

Il est donc proposé de confier la défense des intérêts des communes à un cabinet d'avocats et de désigner Maître Philippe Marc à Toulouse. Le maire est autorisé à signer la convention. Le coût de cette mission est de 540 € TTC pour l'analyse et 180 € HT par heure pour les réunions en visio.

**Vote à l'unanimité**

**13. Rétrocession d'une concession du cimetière :**

M. Célesta souhaite revendre 7 000 € avec caveau, la concession achetée en 1993 au prix de 38000 francs. Elle est de 4 places et vide de toute sépulture.

Il est accepté de la récupérer mais après une analyse juridique et financière pour fixer le montant du rachat.

**Vote à l'unanimité**

**14. Désignation des conseillers municipaux exerçant la fonction de correspondant incendie et secours :**

M. Luc VINCENT est désigné.

**Vote à l'unanimité**

**15. Tarif du Marché de Noël pour le 26/11 et 27/11 sur le parvis de la mairie :**

Les tarifs restent inchangés : 4 € le mètre linéaire, 15 € les 4 mètres ... La tente de 3x3 : 20€.

**Vote à l'unanimité**

**16. INFORMATIONS :**

a) les nouveaux membres du CCAS suite aux démissions de Mme GARRIDO, M. SIMON et Mme DE STEFANO. Remplacement par Mme KETAF, Mme PREVOT et Mme REBOLLO.

b) DIA présentation pas de préemption

c) Convention SPL Territoire 30 - Quartier de la Gare

d) Augmentation des tarifs paie - CDG